



BUDGET 2012

PREAVIS MUNICIPAL NO 25/2011

Concernant le budget municipal pour l'année 2012

COMMUNE DE ST-CERGUE

COMMUNE DE ST-CERGUE

Délégué municipal : Thierry MAGNENAT

Au Conseil communal de St-Cergue,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers.

BUDGET 2012

En vertu des dispositions de l'article 4 de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et des articles 82 et 89 du règlement communal du 11 décembre 2007, nous avons l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2012 adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2011.

Il est établi, conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ainsi qu'aux directives du plan comptable du Département des Institutions et des Relations extérieures.

FORME

- Commentaires généraux
- Budget de fonctionnement par classification administrative avec renseignements complémentaires
- Budget de fonctionnement par nature

Annexe 1 :

Plan des dépenses d'investissements



COMMUNE DE ST-CERGUE

ADMINISTRATION GENERALE

La Municipalité a été réduite de 7 à 5 municipaux, entraînant une redistribution des dicastères : simplification, plus de logique dans la répartition, meilleures synergies ... mais aussi la nécessité pour l'un ou l'autre de "lâcher" un dicastère particulièrement apprécié !

En termes d'efficacité, cette réduction à 5 municipaux, ainsi que la nouvelle répartition des dicastères est une bonne chose. Corollaire de cette diminution, la charge de travail augmente - logiquement - de manière importante.

Embauche d'une nouvelle apprentie en la personne de Caroline Beetschen qui débute ses 3 années de formation d'employée de commerce.

Les travaux de transformation du bâtiment de l'administration sont en cours de finalisation et les dépenses relatives à ce préavis sont strictement contrôlées. Il est probable qu'un solde sur le crédit accordé permette de faire l'aménagement extérieur de la place devant l'administration communale, et le cas échéant ces travaux seront réalisés en 2012.

TOURISME

Le développement d'un site d'escalade pour débutant est planifié pour 2012 afin de compléter l'offre actuelle (70 voies existantes pour initiés au Chemin au Loup).

Au niveau régional, le développement des zones d'accueil des Dappes et de la Givrine ainsi que la patinoire sont les projets concernant directement St-Cergue pour cette législature. Ces projets évolueront au rythme de la Région.

Un nouveau contrat de prestation devra être validé avec Nyon Région Tourisme et le Conseil Régional, influençant directement le fonctionnement de notre Office du tourisme.

SKI DE FOND

Après un hiver sans neige, une adaptation à l'évolution des conditions météorologiques devient nécessaire. L'utilisation d'un engin de damage léger sera testé cet hiver durant les jours de faible enneigement.

COMMUNE DE ST-CERGUE

TRANSPORTS PUBLICS

Trois passages à niveaux supplémentaires seront sécurisés par la création de barrières et de feux aux Pralies.

Dans le cadre du programme de transports publics régionaux, la réorganisation des lignes de bus régionales est planifiée pour le nouvel horaire de décembre 2012. Des mesures d'accompagnement sont étudiées pour les quatre bassins versants des gares de Nyon, Gland, Coppet et Rolle. Pour St-Cergue il sera question de l'accessibilité à la gare et de la gestion coordonnées de stationnement de voitures et de vélos.

FINANCES

Nous constatons cette année encore la tendance qui existe depuis plusieurs années **de reporter les charges de l'Etat sur les communes**. Ainsi, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police (réforme policière vaudoise), le canton "redonne" deux points d'impôts aux communes, mais va leur charger l'équivalent de 3.2 points d'impôts dans le cas de St-Cergue, au travers de la participation aux frais de la police vaudoise, plus d'un complément par le biais de la péréquation !

Les exemples similaires ne manquent pas : loi sur les écoles de musique, loi sur l'accueil de jour de la petite enfance (LAJE), etc. qui toutes participent au report.

Cette situation mine progressivement la marge d'autofinancement des nombreuses communes, dont la nôtre, avec à terme une augmentation inéluctable des impôts communaux dans les communes dont le taux d'imposition est encore bas (rappelons ici que l'objectif avoué de la première péréquation était un nivellement des taux d'impôts communaux autour de 80c ts par franc perçu par l'Etat).

Deuxième difficulté, celle de faire des projections sur les rentrées fiscales, alors qu'un décalage de deux ans existe entre les taxations fiscales définitives et les encaissements réalisés par l'Etat, dans un contexte de péréquation financière et de bascules fréquentes du point d'impôts (- 6cts en 2011, + 2cts en 2012...), rendant les prévisions et les comparaisons entre exercices comptables difficiles. Heureusement, la nouvelle péréquation est plus transparente et permettra, d'ici 2-3 ans d'avoir une bonne capacité de prévision en la matière.

Enfin, les **investissements**. Notre commune souffre d'un retard parfois important en matière d'investissements dans les infrastructures. C'est le cas avec la mise en séparatif du réseau d'eau, qui est connu depuis plusieurs années, mais aussi en matières d'aménagements de circulations piétonnes ou routières, ou encore en matière d'école. Les chalets d'alpage nécessitent également des réfections. Sans parler de projets qui assureront le développement touristique à long terme de St-Cergue comme pôle d'importance du tourisme de la région, tel la patinoire, ou encore des projets d'habitations à loyer abordable pour nos jeunes et nos aînés.

Le plan d'investissement de cette législature reflète très bien les défis qui nous attendent en matière d'investissements dans des infrastructures.

Tous ces projets méritent de figurer sur ce plan d'investissement, important pour l'avenir à moyen - long terme de St-Cergue.

Toutefois, le financement de ces projets n'est pas envisageable sans y consacrer des ressources extraordinaires, celles de la vente d'une partie du patrimoine pour investir ... dans du patrimoine également, pour les nouvelles générations.

Ou alors, de faire des choix drastiques et investir au strict minimum.

C'est la raison pour laquelle les projets du plan d'investissement ont été priorisés : permettant d'investir si les finances le permettent ... ou de ne rien faire !

Dans ce contexte, le choix de vendre des droits de superficie prend toute son importance.



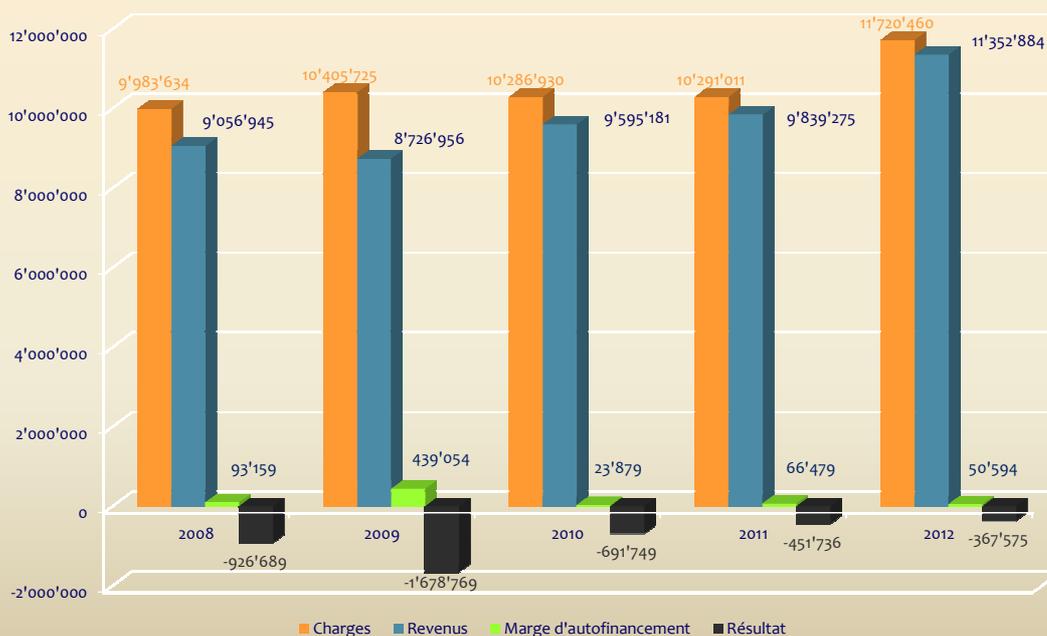
Eléments clés du budget 2012

- Augmentation des charges principalement inhérente aux nombreux amortissements obligatoires
- Augmentation des revenus inhérente aux prélèvements sur fonds de réserves pour couvrir les amortissements
- Déficit légèrement inférieur à celui prévu au budget 2011
- Marge d'autofinancement faible, mais positive
- Charges relatives à l'accueil de jour des enfants en constante progression
- Retour du canton d'une bascule de 2 points d'impôts (environ 150'000.-) relatif à la réforme policière. Toutefois, les frais budgétés pour couvrir la facture de l'Etat s'élèvent à CHF 241'000.- ce qui occasionne une perte nette de près de CHF 100'000.- sur le budget de fonctionnement

Conseil communal du 6 décembre 2011



Comparatif des budgets 2008 à 2012



Conseil communal du 6 décembre 2011



Comparaison budget 2012 – comptes 2010 et 2009

Comptes de fonctionnement épurés

Libellé	Budget 2012		Comptes 2010		Comptes 2009	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Totaux	11'720'460	11'352'884	10'663'032	11'260'227	10'578'639	11'017'694
Gains comptables		0		0		0
Amortissements	- 1'300'970		- 473'740		- 440'829	
Attributions fonds réserves	- 268'494		- 346'304		- 612'369	
Prélèvements réserves		- 1'148'294		- 174'589		- 203'213
Imputations internes	- 694'179	- 694'179	- 661'689	- 661'689	- 618'426	- 618'426
Total	9'459'817	9'510'411	9'181'299	10'423'949	8'907'015	10'196'055
Marge d'autofinancement		50'594		1'242'650		1'289'040

Conseil communal du 6 décembre 2011



Evolution des charges financières par nature

Comptes par nature	Budget 2012	Comptes 2010	Ecart	%	Comptes 2009
Autorités & personnel	1'611'330	1'469'783	+ 141'547	+ 9,63 %	1'372'387
Biens, services & marchandises	2'737'330	2'407'546	+ 329'784	+ 13,69 %	2'448'750
Intérêts passifs	125'529	91'806	+ 33'723	+ 36,73 %	79'917
Remboursements & participations	4'522'518	4'974'457	- 451'939	- 9,09 %	4'802'482
Aides & subventions	423'110	178'015	+ 245'095	+ 237,68 %	186'245
TOTAL	9'419'817	9'121'607	+ 298'210	+ 3,26 %	8'889'781

Conseil communal du 6 décembre 2011



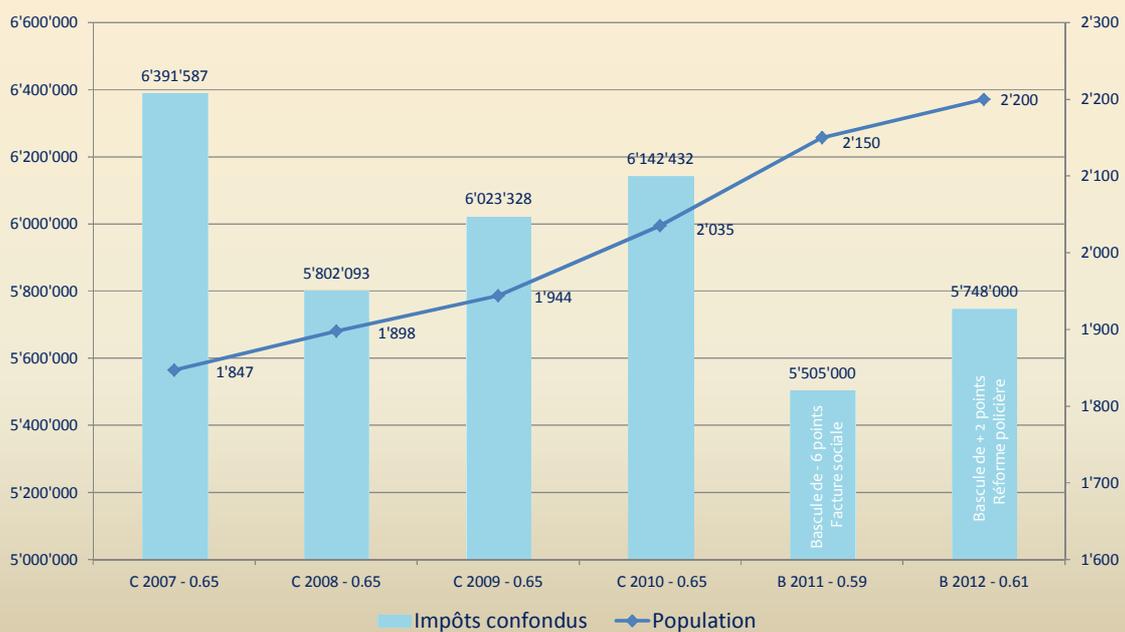
Evolution des produits financiers par nature

Comptes par nature	Budget 2012	Comptes 2010	Ecart Budget 2012 Comptes 2010	Ecart %	Comptes 2009
Impôts	5'481'000	5'727'506	- 246'506	- 4,31 %	5'823'191
Patentes & concessions	140'000	166'152	- 26'152	- 15,74 %	109'736
Revenus du patrimoine	810'145	736'062	+ 74'083	+ 10,06 %	794'204
Taxes & émoluments	1'871'200	1'926'489	-55'289	- 2,87 %	2'179'249
Parts aux recettes cantonales	285'650	440'676	- 155'026	- 35,18 %	231'209
Participations & remboursements	848'416	1'423'569	- 575'153	- 40,41 %	1'052'078
Autres participations	74'000	3'496	+ 70'504	+ 2116,70 %	6'388
TOTAL	9'510'411	10'423'950	-913'539	- 8,77 %	10'196'055

Conseil communal du 6 décembre 2011



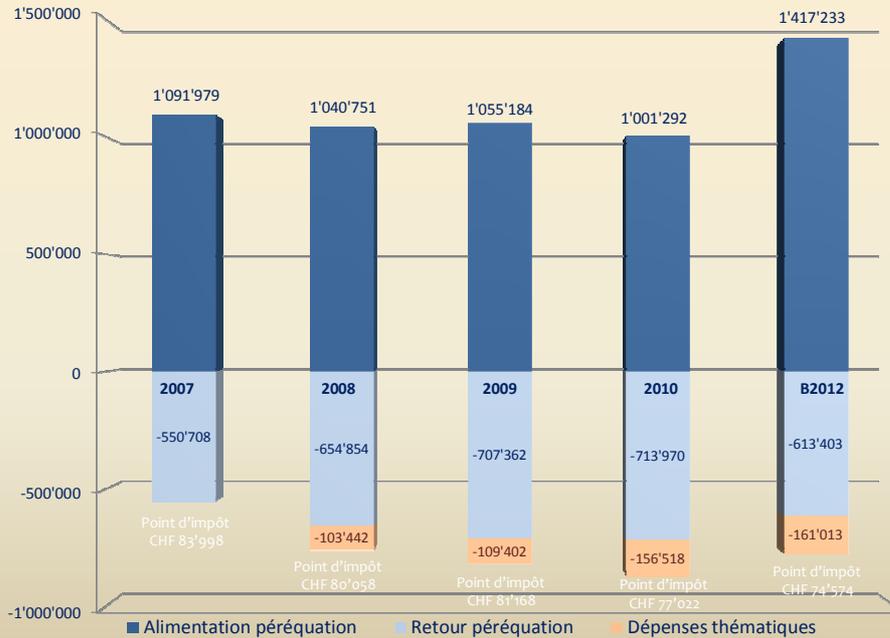
Evolution des impôts



Conseil communal du 6 décembre 2011



Evolution du fond de péréquation



- Dès 2011, nouveau système de perception

- Soldes nets
 - 2007 : Chf 541'271
 - 2008 : Chf 282'455
 - 2009 : Chf 238'420
 - 2010 : Chf 130'804
 - 2012 : Chf 642'817

Conseil communal du 6 décembre 2011



Evolution de la facture sociale



- Nouveau système de perception
- 1^{ère} couche sur recettes conjoncturelles
- 2^{ème} couche, écrêtement de la capacité financière
- 3^{ème} couche, paiement en point d'impôt (13,10)
- La baisse importante est inhérente à la bascule de - 6 points d'impôts, mise en place par le canton en 2011 (donc moins de revenus perçus, mais moins de facture sociale à payer)
- A noter que pour 2012, nouvelle bascule de + 2 points d'impôt pour la réforme policière
- La capacité financière représente l'addition des rentrées fiscales et des taxes

Conseil communal du 6 décembre 2011

COMMUNE DE ST-CERGUE

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution des péréquations totales en comparaison avec les revenus fiscaux



Conseil communal du 6 décembre 2011

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Charges péréquatives et marge d'autofinancement



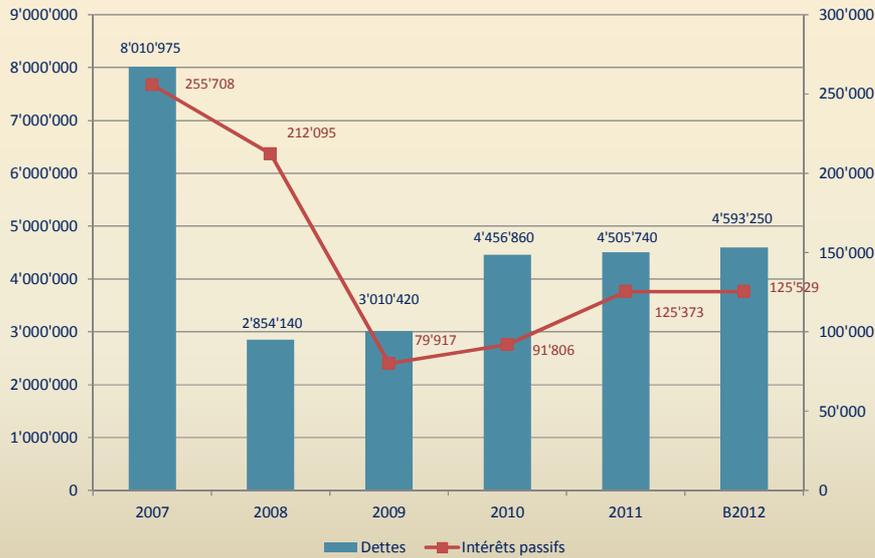
Conseil communal du 6 décembre 2011

COMMUNE DE ST-CERGUE

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Etat des dettes et intérêts passifs



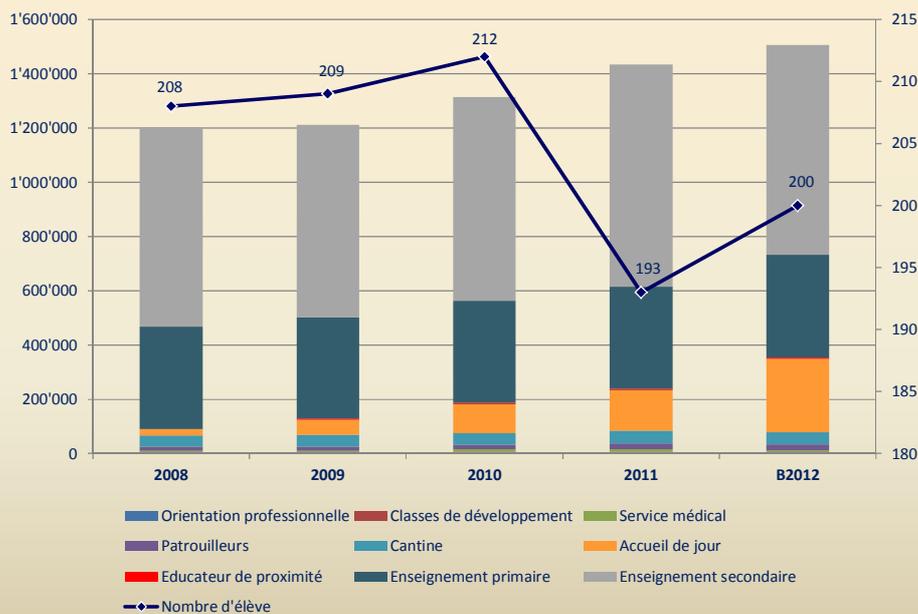
- La projection 2012 tient compte des préavis votés et des investissements envisagés
- Les investissements prévus devront être partiellement financés par la vente de droits de superficie
- Les amortissements sont également inclus

Conseil communal du 6 décembre 2011

COMMUNE DE SAINT-CERGUE



Evolution des coûts par enfants

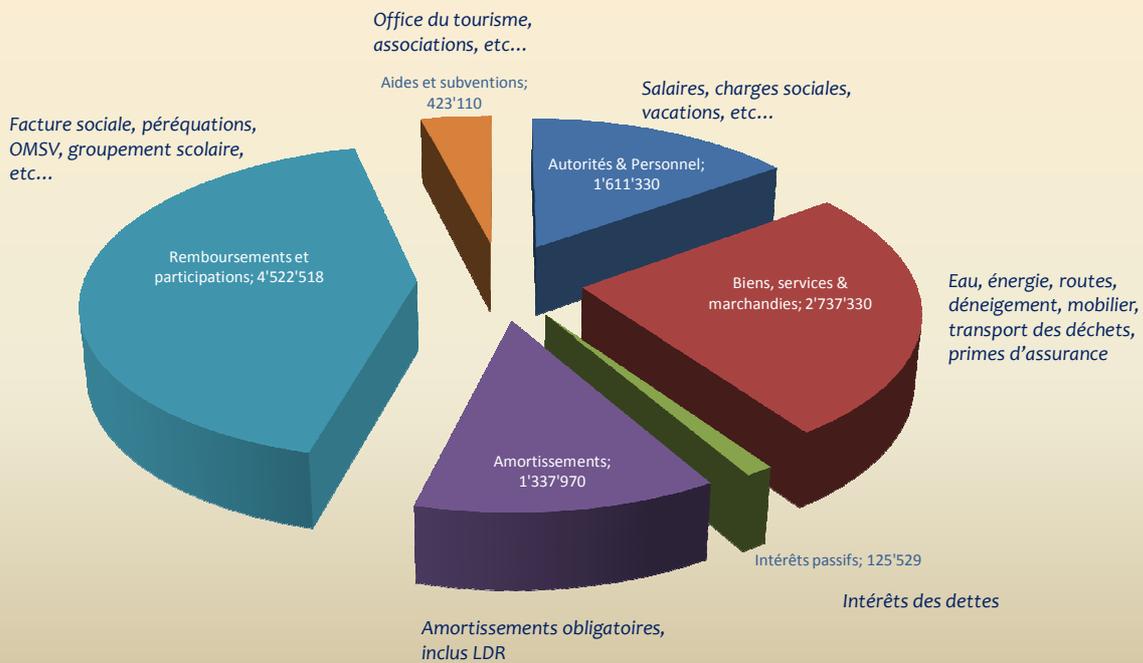


- Total pour 2012 s'élève à Chf. 1'506'150.-
- Croissance constante des charges sur les 5 dernières années
- Coût moyen s'élève à Chf. 7'531.- par enfant pour 2012.
- Progression importante des coûts pour l'accueil de jour (+Chf 246'527.- en 5 ans)

Conseil communal du 6 décembre 2011



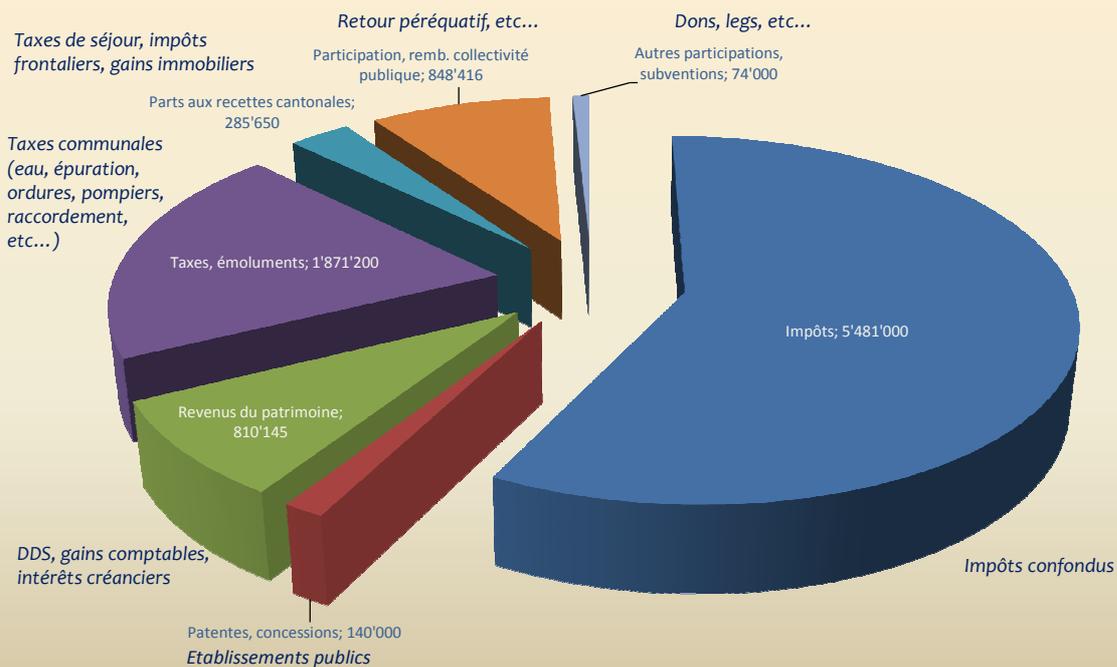
Décomposition des charges financières du budget 2012



Conseil communal du 6 décembre 2011



Décomposition des revenus financiers



Conseil communal du 6 décembre 2011



Conclusions

- Le budget a été élaboré au plus près de la réalité, selon les éléments connus à ce jour.
- Les recettes fiscales ont été estimées en tenant compte des deux bascules de points d'impôts (2011 : - 6 points et 2012 : + 2 points).
- Les frais facturés par l'Etat (réforme policière) sont nettement supérieurs à la bascule de points d'impôts sensée les couvrir.
- La marge d'autofinancement reste positive, mais trop faible sur du long terme. Il faudra certainement envisager une hausse des impôts pour assurer l'équilibre financier à moyen terme.
- La Municipalité recommande l'acceptation du budget 2012, tel que présenté.

Conseil communal du 6 décembre 2011

TERRAINS

Le mauvais état sanitaire de plusieurs arbres d'agrément au village nous contraint à les faire abattre dans l'année à venir.

Notre territoire comporte plusieurs zones répertoriées sur la carte des dangers (glissement de terrain, éboulement,) établie par la Confédération. Des études plus précises seront réalisées.

FORETS

Des coupes de sécurisation d'importance auront lieu en 2012 ; elles seront subventionnées à hauteur de 70 %.

Le marché du bois reste fragile au vue de la conjoncture, l'influence de l'évolution de l'euro ayant un impact direct. Une réflexion générale sur le fonctionnement des travaux forestiers de notre commune devra aboutir à un projet concret, afin de résoudre les problèmes de nuisance des travaux de 1ère transformation du bois.

COMMUNE DE ST-CERGUE

MONTAGNES

Après la réalisation du Plan de Gestion Intégré (PGI) des alpages pour Couvaloup de St-Cergue/ Guinfard en 2011, une étude de PGI pour la Prangine et la St-Cergue auront lieu en 2012, permettant ainsi de finaliser la planification des travaux d'entretien et de rénovation nécessaires pour les 10 prochaines années.

BATIMENTS

BATIMENTS DIVERS

L'amortissement des toitures Ecopoint se fait sur une année.

CENTRE DU VALLON

Les tarifs de location des différentes salles du Vallon, inchangés depuis 1999, seront revus à la hausse.

L'amortissement de la mise en passe se fait sur une année.

VOIRIE - FEU

Les conduites du chauffage pour le local du feu doivent être déplacées et posées sous le plafond.

ECOLE

Les bâtiments scolaires ont une capacité d'accueil suffisante au vu du nombre d'élèves actuels, mais ils ont pris de l'âge. L'enseignement sur deux sites ne permet pas une optimisation de la pédagogie. L'étude d'une construction scolaire sera initiée en collaboration avec l'AISGE.

CONSTRUCTIONS-HABITATIONS

Les tarifs concernant les différents permis (construire, habiter,...), inchangés depuis 1999, seront revus à la hausse.

COMMUNE DE ST-CERGUE

URBANISME

La partie stratégique du plan directeur régional du district de Nyon a été adoptée par les communes en 2011. La partie opérationnelle sera élaborée et mise en œuvre dès 2012.

Le schéma directeur (SD) et périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (Paca) du NStCM doit être approuvé en 2012.

Le plan de quartier des Tencoy-Dessus sera soumis à l'enquête publique et passera devant le Conseil communal.

ROUTES

Une réfection totale avec sécurisation de la route de Basse-Ruche est à l'étude.

L'aménagement des cheminements piétonnier doit être poursuivi.

EPURATION

Dans l'attente du nouveau plan et règlement de protection autour des sources du Puits du Montant par les communes propriétaires du captage, la finalisation du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) et la planification des travaux dans le village sont repoussées.

Suite au remplacement de la station de relevage des Pralies en 2011, les travaux de contrôle et de maîtrise des eaux claires à La Cure et aux Pralies seront poursuivis en 2012.

Une nouvelle convention d'évacuation des eaux usées de La Cure sur les Rousses (France) a été signée et les travaux de séparatif des eaux claires seront étudiés en collaboration avec les Français.

POLICE

Deux éléments déterminants vont marquer 2012.

D'une part l'entrée en vigueur progressive de la nouvelle loi sur la Police cantonale vaudoise et, d'autre part, notre agent de police atteindra l'âge de la retraite à fin 2011.

Avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, les communes ne peuvent plus disposer de leur propre corps de police local à moins de pouvoir justifier d'un effectif de 28 agents au minimum. De même, les prestations complémentaires de la gendarmerie vaudoise, auxquelles de nombreuses communes, dont St-Cergue, avaient eu recours sont supprimées.

Après différents contacts avec le commandant de la gendarmerie vaudoise, que nous avons rencontré avec les 5 communes de la ligne du NStCM et la direction du NStCM, il a été décidé que les premiers mois de 2012 seraient considérées comme une phase de transition et de test pour la collaboration avec la gendarmerie.

En cas d'insatisfaction, les 5 communes envisageront les mesures alternatives possibles.

COMMUNE DE ST-CERGUE

SERVICE DU FEU

L'effectif prévu en 2012 reste à 55 sapeurs-pompiers. L'accent mis sur la formation et les exercices se poursuivra. Le SDIS dispose de matériel et de véhicules très performants qui permettent d'assurer le bon fonctionnement du service.

En vue du nouveau SDIS régional qui regroupera 18 communes, les statuts et un nouveau règlement seront élaborés.

SECURITE SOCIALE

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

L'accueil pré-scolaire est géré par le RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones). Celui-ci fixe un prix de revient moyen qui permet d'équilibrer les comptes des structures d'accueil. La participation communale est la différence entre le tarif facturé aux parents et le prix de revient moyen.

Un groupe de travail, formé de représentants du CODIR de l'AISGE, étudie le moyen de stabiliser ces coûts.

CANTINE SCOLAIRE (UAPE)

Afin de se mettre en conformité avec la votation populaire du 27 septembre 2009 imposant aux communes la mise en place d'une école à journée continue, une réflexion est en cours. La cantine scolaire pourrait être reprise dans une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). L'impact financier est, à ce stade de la réflexion, impossible à chiffrer.

SERVICES INDUSTRIELS

Le projet du renouvellement de la station de pompage de Combe Froide et de la construction d'un nouveau réservoir sera élaboré en 2012.

La surveillance du réseau sera poursuivie afin de contenir l'achat d'eau pompée depuis la plaine.

COMMUNE DE ST-CERGUE

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité à l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Saint-Cergue

Vu le préavis de la Municipalité

Ouïe le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1. D'accepter le budget communal pour l'année 2012 tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du lundi 24 octobre 2011.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol